

DÉBROUSSAILLAGE

Une intervention / an

A partir du mois de septembre jusqu'à la première quinzaine du mois de mars

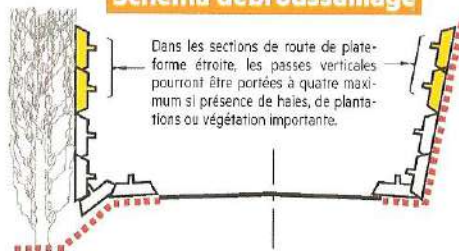
- entre 4 à 6 largeurs de rotor en fonction de la configuration des abords de la chaussée et du gabarit routier à préserver ;
- hauteur minimum de coupe de 10 cm sur accotement.

La partie relative à la « taille » des haies et des zones boisées pourra être, à terme, traitée par le biais d'un outil adapté (sécateur, petit lamier...) de façon à limiter les dégâts causés sur les végétaux.

Modulations possibles Interventions adaptables en fonction des évènements ou situations particuliers.

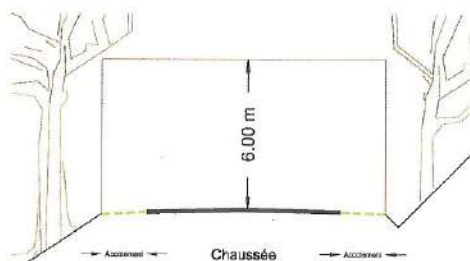
Schéma débroussaillage

Débroussaillage complet sur tous types de réseaux pour sections à plateforme étroite



Gabarits pour l'élagage

Marges de retombées à dégager lors d'une campagne d'élagage



Elagage

Schéma de dégagement du gabarit routier

Crédits photos Gemyimages - Jean-Marc Decombe
Création et Impression: Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques - ED - D67023



PLAN D'ENTRETIEN DES DÉPENDANCES VERTES



MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

- Mise en œuvre du dispositif à compter des premières opérations de débroussaillage et d'élagage soit à compter de l'automne 2023
- Réalisation d'un bilan après un cycle complet d'opérations d'entretien, soit début 2025
 - Éventuelles adaptations et compléments
 - Révision du PEDV au maximum 5 ans après ce premier bilan

Le Département des Pyrénées-Atlantiques fait évoluer son Plan d'entretien des dépendances vertes des routes départementales. L'objectif est de continuer à assurer la sécurité des usagers des routes départementales en contribuant davantage à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Lors de la Session de l'Assemblée départementale du 02/06/23, les élus du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ont voté le nouveau Plan d'entretien des dépendances vertes (PEDV). Ainsi, la Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures Départementales, en charge de l'entretien des routes départementales, fait évoluer ses pratiques en matière d'entretien des dépendances vertes.

Les objectifs principaux sont :

- assurer la sécurité des usagers par la prévention d'une visibilité adaptée ;
- contribuer activement à la préservation de l'environnement et de la biodiversité tout en évitant l'expansion et la prolifération des espèces végétales invasives ;
- participer activement à la transition énergétique en réduisant l'émission de gaz à effets de serre, en améliorant le bilan carbone et en réduisant la consommation de carburants, les coûts d'entretien et de mise en œuvre.

Ce document fixe donc les niveaux de services attendus en matière d'entretien des dépendances vertes sur le réseau routier départemental des Pyrénées-Atlantiques.

FAUCHAGE

1^{ère} intervention de la 2^e quinzaine du mois d'avril au début du mois de juin

- une largeur de rotor d'environ 1 à 1,20m ;
- dégagement de visibilité pour assurer la sécurité des usagers de la route (abords de panneaux, approche d'intersections, intérieurs de courbes...);
- hauteur minimum de coupe : 10 cm.

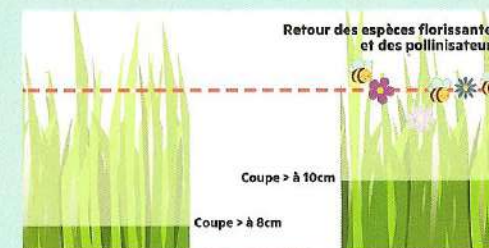
2^e intervention de la 2^e quinzaine du mois de juin à la fin du mois de juillet sur le même principe que la 1^{ère} intervention.



3^e intervention (aléatoire)

intervention complémentaire possible sur la même base que les précédentes interventions en cas d'été pluvieux et de besoin avéré (décision coordonnée sur le territoire).

Modulations possibles : interventions adaptables en fonction des événements sportifs, culturels... pour permettre le bon déroulement de ceux-ci.



Après 3 ou 4 semaines, une herbe coupée à 10cm n'est pas plus haute qu'une herbe coupée à 8cm

Effet de l'augmentation de la hauteur de coupe. © Noremat

10 à 15 cm
et non 5 à 8 cm

C'est la hauteur considérée comme compromis entre efficacité de rendu de broyage et gains énergétiques, économiques et de biodiversité.

Une herbe coupée à 5-8 cm et une herbe coupée à 10cm auront la même hauteur après 2 à 3 semaines : il n'y a pas d'effet sur la visibilité avant le fauchage suivant.